

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 6 juin 2011 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

**ADOPTÉ**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que les procès-verbaux des assemblées tenues les 3 et 18 mai 2011 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

**ADOPTÉ**

**RAPPORT DE DISPONIBILITÉ**

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou

réserve, savoir:

**Ajustement de budget**

**Tenir compte services rendus au MTQ -**

01.148.20.000 – recouvrements divers	+ 5 991.00
02.331.00.621 – Sel & abrasifs – MTQ	+ 5 991.00

**Ajustement de budget**

**Tenir compte entraide incendie-diverses factures**

02.220.00.110 – Rémunération	+ 2 825.00
02.220.00.201 – Contribution de l'employeur	+ 424.00
02.220.01.990 – Bâtiment, caserne	+ 4 000.00
02.220.00.610 – Fournitures	+ 7 842.00
01.159.10.098 – Revenus locaux divers	+15 091.00

**Ajustement budget – Dérogation mineure**

02.620.00.340 – Publicité	+ 104.00
02.620.00.990 – Divers	+ 20.00
01.148.20.000 – Recouvrement divers	+ 124.00

**Ajustement de budget**

**Terrain vendu de la rue Hémond**

01.233.49.075 – Disposition de biens	+ 12 571.00
03.310.00.001 – Affectation de surplus	+ 12 571.00

**Écritures de grand-livre**

03.310.00.001 – Affectation au surplus (dt)	12 571.40
05.900.00.000 – Surplus libre (ct)	12 571.40

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

**COMPTES PAYABLES**

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que soient acceptées les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation lesquelles totalisent les montants ci-dessous, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	109,630.41
- Administration	37,188.99
- Sécurité publique	160,535.27
- Transport routier	50,096.74

- Hygiène du milieu	102,890.53
-	
- Aménagement et urbanisme	28,345.75
- Loisirs et culture	25,688.81
- Financement	6,535.63
- Immobilisations/Investissements	6,550.85
<b>Total :</b>	<b>527,462.98</b>

### **ADOPTÉ**

#### **PÉRIODE DU PUBLIC**

- **Louis Philippe Hébert** – Représentations et dépôt de lettre pour «préjudice subi»;
- **Isabelle Barrast** – Représentations quant aux frais chargés aux familles ayant plusieurs enfants pour l'O.T.J. et les cours de natation;
- **Jules Blouin** – Représentations pour méfaits causés aux clôtures et demande d'intervention auprès de la Sûreté du Québec ou du Club de moto-neige;
- **Claude Messier** – Représentations pour que la municipalité appuie « Pro-consigne » et adhère à cet organisme;

#### **RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.**

- Aucune demande n'a été déposée pour fins de recommandations à la présente assemblée;

#### **RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION**

- Une liste des permis émis pour le mois de mai est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur de 814,900.00 pour ce mois et un cumulatif d'année s'élevant à \$1,977,300.00.

#### **CORRESPONDANCE / RESOLUTION**

- **2773 – 2011 - Suzanne Bergeron (L'art du CHI)** – Demande pour louer le gymnase du centre communautaire à raison de \$25.00/semaine pour 1 après-midi/semaine pour une période de 12 semaines débutant en septembre;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité acquiesce à l'offre soumise et de manière à simplifier la gestion des

réservations du local demande que soient identifiées à l'avance les après-midi concernées et que les montants requis soient payés également à l'avance.

### ADOPTÉ

- **2774 – 2011 - Sylvain Boucher & Josée Plante** – Demande de dérogation mineure réfection et agrandissement de galerie;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que cette demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandations lors de la prochaine assemblée régulière qui doit avoir lieu le Mercredi, 6 juillet 2011 et que l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit donné en conséquence.

### ADOPTÉ

- **2775 – 2011 - Isabelle Barrast** – Lettre demandant l'instauration d'une tarification de type familiale pour les inscriptions aux services de l'O.T.J. – Famille de 9 enfants – Suggestion de 3 enfants & + \$120.00 pour OTJ et 100.00 pour les cours de natation.

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité instaure un tarif familial pour les inscriptions à l'O.T.J. et aux cours de natation lequel tarif se lira comme suit :

- 1° Inscriptions à l'O.T.J. – 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> enfant à 100% du tarif, les 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> enfants à 50% du tarif et les enfants subséquents sans frais; et
- 2° Cours de natation - 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> enfant à 100% du tarif, les 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> enfants à 50% du tarif et les enfants subséquents sans frais;

### ADOPTÉ

- **2776 – 2011 - Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets** – Demande d'appui à la « Mission de Pro-consigne Québec » et invitation à adhérer à cet organisme pour la somme de \$20.00 valable pour 2 années;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Ville de Danville :

- 1° Appuie la mission de Pro-Consigne Québec consistant à :

*«Détourner de l'élimination le plus grand nombre de contenants qui soit et contribuer à hausser la qualité des matières recyclables récupérées en maintenant et améliorant le système de consigne actuel »; et*

- 2° Reconnaît avoir pris connaissance des moyens d'action qui pourraient être mis de l'avant afin de réaliser cette mission et cet objectif général en faisant la promotion de;

*- L'augmentation des montants de consignation sur certains types de contenants;*

- *L'élargissement de la consigne à d'autres types de contenants ou de boissons;*
- *L'évaluation de la pertinence d'implanter différents types de consigne en fonction des contenants mis en marché;*
- *L'amélioration de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation face à l'importance du système de la consignation des contenants au Québec;*
- *L'évaluation des systèmes de retour des contenant consignés afin d'en faciliter leur utilisation; et*

3° Autorise le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) à faire état publiquement de cet appui à la mission Pro-Consigne Québec notamment par le biais de communiqué de presse, mémoires, médias électroniques, documents écrits ou autres; et

4° Adhère à cet organisme pour une période de 2 ans en procédant au paiement de la cotisation statutaire de \$20.00.

### **ADOPTÉ**

- **2777 – 2011 - Roland Laliberté** – Demande d'autorisation pour passer « à 2 pieds de la ligne d'aqueduc face à la légion et s'ils seraient assez loin du réseau » - Commentaires reçus de la part des ingénieurs ayant supervisé la réalisation des travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc dans ce secteur;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité acquiesce à la demande formulée aux conditions suivantes, savoir :

- 1° Que les travaux projetés soient réalisés hors de l'emprise de la voie publique à au moins 3 mètres si les conduites d'eau potable et de refoulement des eaux usées se retrouvent à la même profondeur ou à 1,2 mètre si la conduite de refoulement se retrouve à une profondeur minimale supérieure à 30 centimètres par rapport à la conduite d'eau potable; et
- 2° Que soient respectées les distances requises lorsque se côtoient des conduites d'aqueduc et d'eaux usées selon le croquis produit par les ingénieurs distance à respecter même à l'égard de la ou des bornes-fontaine afin d'assurer également la protection de la conduite d'eau municipale; et
- 3° Que les travaux soient réalisés par un entrepreneur qualifié ayant les permis, licences et certificats pour la réalisation de ces travaux afin de garantir la bonne exécution des travaux et d'assumer la responsabilité des dommages pouvant en résulter; et
- 4° Que les travaux soient réalisés sous la supervision d'un employé du service des travaux publics pour valider le respect des distances prescrites et la conformité des travaux de raccordement au « trou d'homme » de la conduite de refoulement projeté.

### **ADOPTÉ**

- **2778 – 2011 - Maison des Jeunes** – Demande d'autorisation pour « reproduire l'activité de la peinture des trottoirs pour l'année 2011 par les

enfants comme il y a 2 ans de celà de manière à ce que les chefs-d'œuvre soient fraîchement peints pour la fin de semaine du Symposium;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que ce Conseil acquiesce à la demande formulée en réitérant les conditions qui prévalaient les années où l'activité s'est déroulée et qui se résument comme suit :

- 1° Mettre une certaine quantité de sable dans la peinture de façon à rendre cette dernière anti-dérapante;
- 2° S'assurer de la supervision d'une personne adulte; et
- 3° S'assure d'une signalisation adéquate de la présence de ces artistes auprès des automobilistes.

### **ADOPTÉ**

- **2779 – 2011 - Cogeco Cable Inc.** – Demande de dérogation mineure pour agrandissement du bâtiment de service de la rue;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que cette demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandations lors de la prochaine assemblée régulière qui doit avoir lieu le Mercredi, 6 juillet 2011 et que l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit donné en conséquence.

### **ADOPTÉ**

### **AFFAIRES EN SUSPENS**

- **2780 – 2011 – Financement permanent** – Règlements 86-2009, 88-2009 et 94-2010 - Identification du soumissionnaire;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne et résolu unanimement :

QUE la Ville de Danville accepte l'offre qui lui est faite de la « Financière Banque Nationale Inc. » pour son emprunt du 13 juin 2011 au montant de 578 600 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 86-2009, 88-2009 et 94-2010, au prix de 98,18900, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>35 600 \$</b>	<b>1,85 %</b>	<b>13 juin 2012</b>
<b>36 800 \$</b>	<b>2,25%</b>	<b>13 juin 2013</b>
<b>38 500 \$</b>	<b>2,60%</b>	<b>13 juin 2014</b>
<b>39 900 \$</b>	<b>3,00%</b>	<b>13 juin 2015</b>
<b>427 800 \$</b>	<b>3,20%</b>	<b>13 juin 2016</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

### ADOPTÉ

- **2781 – 2011 – Financement permanent** – Règlements 86-2009, 88-2009 et 94-2010 - Signature des billets;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Danville souhaite emprunter par billet un montant total de 578 600 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
86-2009	34,300
88-2009	255,200
94-2010	289,100

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 578 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 86-2009, 88-2009 et 94-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 13 juin 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2012.</b>	<b>35 600 \$</b>
<b>2013.</b>	<b>36 800 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>38 500 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>39 900 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>41 500 \$(à payer en 2016)</b>
<b>2016.</b>	<b>386 300 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Danville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 86-2009, 88-2009 et 94-2010, chaque

emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## **ADOPTÉ**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

- **2782 – 2011R** – **Dossier auto-cross, moto-cross** – Discussions, explications et finalement;

Considérant que ce Conseil a eu amplement le temps de juger de la pertinence ou non de modifier le règlement de zonage, d'en apprécier les conséquences, d'en discuter avec les parties concernées;

Considérant que les personnes intéressées, tant le promoteur que les résidents de la zone concernée ont eu l'occasion de soumettre leurs représentations aux membres du Conseil;

Considérant que l'activité d'auto-cross, moto-cross, vtt s'est pratiquée sur le lot 16Q de façon ponctuelle depuis l'ouverture du dossier laissant à toutes les parties concernées la possibilité d'en apprécier la pertinence;

Considérant que les résidents d'une zone sont les premiers concernés par une modification de la réglementation de zonage puisque ce sont eux qui auront à vivre des conséquences d'une modification ou non de la réglementation;

Considérant que les résidents de la zone concernée dans une très grande majorité ont manifesté aux membres du Conseil, par écrit, pétition ou de vive voix lors d'assemblées du Conseil leur opposition à une modification de la réglementation;

Considérant qu'il n'a pas été démontré aux membres du Conseil qu'une modification aurait pour conséquence de produire plus d'avantages que d'inconvénients.

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par .....

Que ce Conseil mette fin, de façon définitive, aux procédures entreprises de modification de la réglementation de zonage visant à permettre l'implantation d'un circuit pour y pratiquer l'activité « d'auto-cross, moto-cross, vtt, etc... » dans la zone A-11.

### **REJETÉE FAUTE DE SECONDEUR**

- **2782 – 2011** – **Amendement au règlement de zonage 393** – Adoption de la seconde version et accessibilité au registre;

Considérant l'absence de représentations au cours de la présente assemblée et l'absence de modifications à la version préliminaire;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le projet de règlement



numéro 104-2011P intitulé « **Amendement au règlement de zonage 393 de l'ancienne ville de Danville : Zone In-89 et M-38** » soit adopté dans sa version définitive sous le numéro **104 - 2011** et versé au livre des règlements de la Municipalité et que les avis publics nécessaires pour la conclusion des procédures soient donnés en conséquence.

### **ADOPTÉ**

- **2783 – 2011** – **Disposition de machineries** – Soumissions retenues;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que les machineries ci-dessous soient cédées aux plus hauts soumissionnaires, savoir :

Tracteur Versatile	
<u>Martin Auclair</u>	\$1,000.00
Camion incendie International	
<u>Laurent Noel</u>	\$727.00
Ghislain & André Tessier	\$500.00

Sauf pour l'item ci-dessous pour lequel de nouvelles offres seront requises;

Tracteur Ford	
Jim Bell	\$ 437.00
Martin Auclair	\$1 000.00
Ghislain & André Tessier	\$1 000.00

Que le directeur général soit autorisé de communiquer avec les soumissionnaires identifiés et de signer pour et au nom de la Municipalité tout document de transfert requis pour la mise en force de la présente disposition de biens.

### **ADOPTÉ**

- **2784 – 2011** – **Terrains aux abords de la route 116** – Rédaction de contrat pour acquisition de M.Y.G. Inc.;

Considérant qu'il a été donné aux propriétaires de visualiser depuis les repères posés par l'arpenteur permettant de visualiser la limite nord des terrains concernés;

Considérant l'acceptation faite par les propriétaires des terrains;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité mandate Me Pierre Corbeil de rédiger l'acte de vente pour que la Municipalité devienne propriétaire de cette partie du lot 18E, rang 5 de Sipton, partie du lot 62 et partie du lot 62-1 du cadastre de Danville tels que montrés au plan préparé par Rolland Deslandes lequel sera mandaté pour préparer la description technique requise;

Que cette vente soit faite pour la somme de \$34,710.00 majorée d'un montant correspondant à un intérêt calculé à raison de 1.5% par mois depuis le 24 janvier 2011 jusqu'au jour de la signature de l'acte de vente;

L'acte de vente devra contenir toutes les clauses usuelles aux actes de vente au comptant les frais de notaire et d'arpentage s'il y a lieu, copies d'acte et frais d'enregistrement étant à la charge de l'acquéreur;

Le Maire et le directeur général sont autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente en questions ainsi qu'à faire toutes déclarations nécessaires.

### **ADOPTÉ**

- **2785 – 2011** – **Gazébo** – Étang Burbank – Installation sur pieux;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Corporation de développement de l'Étang Burbank soit autorisé de faire procéder à l'installation de pieux afin de consolider les assises du « gazébo » qui se trouve face à l'hôtel de ville.

### **ADOPTÉ**

- **2786 – 2011** – **Actions en recouvrement;**

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que les procureurs de la Municipalité (Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c.) soient mandatés pour procéder au recouvrement des sommes qui lui sont dues par les personnes mentionnées ci-dessous ou par les propriétaires dont l'adresse des immeubles apparaît également ci-après, savoir :

- Sylvain Ruel – Intervention service incendie
- Steven Chabot – Intervention service incendie
- 312 rue Water – Taxes foncières et taxes d'affaires
- 230 rue Water – Taxes foncières

### **ADOPTÉ**

- **2787 - 2011** – **Carrières et sablières** – Municipalité de Saint-Claude;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que le directeur général;

- 1° Avise la Municipalité de Saint-Claude que la Ville de Danville a pris bonne note de leur demande de compensation pour les argents perçues par la Municipalité de Danville de la Compagnie Sintra en vertu du règlement relatif à la perception de droits sur les carrières et sablières; et
- 2° Informe la Municipalité de Saint-Claude que la Ville de Danville se doit de prendre d'autres informations pour rendre réponse à l'assemblée de juillet et que s'il y a conclusion d'une entente, négociée ou non, elle sera en vigueur pour l'année 2011.

### **ADOPTÉ**

- **2788 – 2011 – Schéma de couverture de risques** – Commentaires sur la dernière version;

**Considérant** la date de réception de la version soumise et de la date de la réunion tenue par les membres du Comité de sécurité publique avec les officiers du service de protection contre les incendies;

**Considérant** l'importance des recommandations et orientations qui apparaissent au dit document et du fait que les orientations doivent être réalistes en fonction de ce qui existe présentement et de ce qui est réalisable au cours des prochaines années (Plan de mise en œuvre, points 1 à 55);

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que le Comité part de ses recommandations aux membres du Conseil, pour fins de ratification, lors de l'assemblée régulière qui aura lieu le 6 juillet 2011 et que les décisions qui en découleront soient par la suite transmises à la MRC/CLD des Sources.

#### **ADOPTÉ**

- **2789 – 2011 – Terrain de la rue Comtois** – Promesse de vente;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité ratifie dès à présent toute promesse de vente pouvant intervenir à l'effet de vendre le lot 207-89 d'une superficie de 780 mètres carrés à raison d'une somme de \$18.22 du mètre carré pour la construction d'une résidence aux conditions usuelles des ventes faites par la Municipalité des terrains possédés dans ce secteur;

Que le Maire et le directeur général soient autorisés de signer, pour et au nom de la municipalité, toute promesse de vente ou acte de vente pouvant découler d'une promesse de vente, intervenir des suites de la conclusion d'une promesse et qu'ils soient également autorisés de faire toute déclaration nécessaire.

#### **ADOPTÉ**

- **2790 – 2011 – Réfection de trottoir** – Autorisation pour la réalisation de travaux;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le service des travaux publics soit autorisé de procéder à la réfection de cette section de trottoir comprise depuis la propriété du 29 de la rue Du Carmel en direction sud jusqu'à la rue Ste-Augustine auprès de l'entrepreneur qui aura offert le plus bas prix en prenant en considération que le service des travaux publics disposera des sections de trottoirs existantes et procédera à la 1<sup>ère</sup> excavation laissant à l'entrepreneur le soin du coffrage, compaction et finition du ciment.

#### **ADOPTÉ**

- **2791 – 2011 – Bourassa, Maillé** – Mandats versus facturation;

**Considérant** les mandats confiés à la firme d'architectes « Bourassa, Maillé » soit une inspection diligente du Centre communautaire Mgr. Thibault, la réfection d'une partie de la toiture du même Centre communautaire Mgr. Thibault et un mandat pour une proposition d'aménagement de la fenestration également pour la même bâtisse;

**Considérant** que les travaux de la toiture n'ont pas donné les résultats escomptés et considère qu'il y a une responsabilité conjointe et solidaire tant de l'architecte que de l'entrepreneur;

**Considérant** que la Municipalité reconnaît qu'une partie des travaux a été réalisée et qu'ils ont même été réalisés au-delà du mandat confié (dossier de la fenestration);

**Considérant** que les travaux relatifs à l'inspection diligente et à la proposition de réaménagement des fenêtres ont conduit au dépôt d'une facture dont le montant représente des travaux excédant amplement les travaux qu'avait confié la Municipalité;

**Considérant** que l'architecte, à ce jour, n'a pas daigné répondre aux correspondances adressées précédemment par la Municipalité depuis qu'elle a reçu une facture;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité, en guise de bonne foi, sur la base d'un certain pourcentage des différents mandats confiés et dans l'attente d'une réponse de l'architecte, procède néanmoins à l'émission d'un chèque au montant de \$3,500.00.

#### **ADOPTÉ**

- **2792 – 2011 – Congrès de la F.Q.M.** – Inscriptions et hébergement;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que le Maire et les Conseillers Michel Plourde, Bernard Laroche et Francine L. Girard soient autorisés de s'inscrire ou de se faire inscrire au congrès de la FQM par la MRC/CLD des Sources et que ces frais de même que les frais d'hébergement soient remboursés par la Municipalité;

Que la Conseillère Lisette Fréchette soit autorisée de remplacer tout membre du Conseil nommé précédemment qui se retrouverait dans l'impossibilité d'y assister.

#### **ADOPTÉ**

- **2793 – 2011 – Félicitations à un résident de Danville** – Pierre Beaudet;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que ce Conseil adresse ses félicitations à monsieur Pierre Beaudet, résident de Danville et propriétaire de la compagnie « Échelles Warwick » récipiendaire au « Panthéon de la performance 2011 » dans la catégorie « Entreprise manufacturière et/ou de transformation et distribution » du titre attribué par la Chambre de Commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable.

## **ADOPTÉ**

- **2794 – 2011** – **Symposium des arts de Danville** – Contribution financière 2011;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte de contribuer financièrement à l'édition 2011 du Symposium des Arts de Danville à raison du même montant que celui octroyé pour l'édition 2010;

Ont voté en faveur : Francine L. Girard, Jean-Guy Dionne, Germain Ducharme et Lisette Fréchette;

Ont voté contre : Bernard Laroche et Michel Plourde

## **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

- **2794 – 2011R** – **Symposium des arts de Danville** – Contribution financière 2011;

Considérant que les montants accordés aux organismes pour l'organisation d'activités annuelles récurrentes ne devraient pas, quant à eux, être récurrents;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde appuyé par.....

que la Municipalité contribue financièrement à la réalisation de l'édition 2011 à raison d'une somme de \$2,000.00`.

## **REJETÉE FAUTE DE SECONDEUR**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la présente assemblée soit levée.

## **ADOPTÉ**

**Jacques Hémond, Maire**

**Michel Lecours, Directeur-général et secrétaire-trésorier**